SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

PU Foam Fire Resist 2-in-1
Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Mastic et Isolation

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries Europe bvba
Touwslagerstraat 1
9240 Zele
Belgium
Tel.: +32(0)52/45.60.11
Fax.: +32(0)52/45.00.34
E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Laurinkatu 57 A 23 B, 08100 Lohja	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTR. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)
France:
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
N° ORFILA: 01 45 42 59 59
Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.
la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145
Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique:
Aérosol, catégorie 1
Aérosol extrêmement inflammable.
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Le classement est basé sur méthode de calcul.

Santé:
Sensibilisation respiratoire, catégorie 1
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Peut provoquer une allergie cutanée.
Cancérogénicité, catégorie 2
Susceptible de provoquer le cancer .
Toxicité spécifique pour certains organes cibles ? Exposition répétée STOT rép., catégorie 2
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., catégorie 3
Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité aiguë, catégorie 4
Nocif par inhalation.
Irritation cutanée, categorie 2
Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, catégorie 2
Provoque une sévère irritation des yeux.

Le classement est basé sur méthode de calcul.

Environnement:
Non-classifié

Le classement est basé sur méthode de calcul.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Indentificateur du produit:
Contient:
diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homolologues

Pictogramme(s) de danger:

Mention d'avertissement:
Danger

Mention(s) de danger:
H222 : Aérosol extrêmement inflammable.
H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H332 : Nocif par inhalation.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H351 : Susceptible de provoquer le cancer .
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
Conseil(s) de prudence:	P102 : Tenir hors de portée des enfants.
	P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P285 : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
	P304/341 : EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P342/311 : En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
	P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
	P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.
Informations additionnelles sur les dangers:	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3. Autres dangers

Pas de renseignements disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homolologues	-	9016-87-9	202-966-0	30-50	Resp. Sens. 1, Carc. 2, STOT RE 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3	H334,H351,H373,H332,H315,H319,H317,H335	
tris (2-chloro-1-methylethyl)-phosphate	01-2119486772-26	1244733-77-4	911-815-4	10-20	Acute Tox. 4	H302	
oxyde de diméthyle; éther méthylique	01-2119472128-37	115-10-6	204-065-8	5-10	Flam. Gas 1, Press. Gas	H220,H280	A

Castor oil	-	8001-79-4	232-293-8	5-10	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2	H315,H319	G
1-Propanol, 2,2-dimethyl-, tribromo deriv.	01-2119935159-32	36483-57-5	253-057-0	1-5	Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3	H319,H412	
propane	01-2119486944-21	74-98-6	200-827-9	1-5	Flam. Gas 1, Press. Gas	H220,H280	B
isobutane	01-2119485395-27	75-28-5	200-857-2	1-5	Flam. Gas 1, Press. Gas	H220,H280	

Explication des notes
A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travai
B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail
G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7)du règlement REACH n ° 1907/2006

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes
Continuer d'arroser à grande eau jusqu'à l'arrivée d'un médecin
Faire appel à un médecin immédiatement

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement contaminé et mouiller la peau atteinte copieusement avec de l'eau. Ensuite laver avec du savon et de l'eau
Faire appel à un médecin immédiatement

Inhalation : Déplacer le sujet à l'air frais
Les personnes qui ont inhalé la substance pourront ne pas présenter de symptômes immédiats
En cas d'inconscience, coucher la personne en position latérale stable.
Pratiquer la respiration artificielle seulement si le sujet ne respire plus
Faire appel à un médecin immédiatement

Ingestion : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Les vapeurs peuvent être irritantes pour le système respiratoire et le conduit nasal.

Ingestion : Peut causer des troubles gastro-intestinaux
Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.

Contact avec la peau : Irritant pour la peau
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux
Symptômes: rougeur, douleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales :	En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (Si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.
	En cas d'expositions répétées, des examens médicaux réguliers sont conseillés

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Eau, mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.
Forme des produits de décomposition dangereux
Oxydes d'azote et de carbone
cyanure d'hydrogène

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées
Substance se transformant en fumées, porter un appareil de respiration autonome

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition
Assurer une ventilation adéquate
Evacuer la zone
Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié
Mettre dans un récipient approprié

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
L'équipement devra être mis à la terre
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.
Assurer une ventilation adéquate
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Laver à fond après l'usage
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé
Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mastic et Isolation

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE:			
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1000 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1000 ppm
propane	74-98-6	VME	1000 ppm
isobutane	75-28-5	VME	1000 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1910 mg/m3

propane	74-98-6	VME	1000 ppm
isobutane	75-28-5	VME	1900 mg/m3
		VLE	7600 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique :	Assurer une ventilation adéquate Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
Protection individuelle :	Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit La bonne pratique d'utilisation du produit consiste à porter des gants et à assurer une ventilation suffisante Dans tous les cas, manipulez et utilisez le produit conformément aux normes d'hygiène en vigueur dans l'industrie.
inhalation :	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
Protection respiratoire recommandée:	Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A)
la peau et les mains :	Pendant usage du produit porter des gants de protection contre les produits chimiques (norme EN 374). Utilisez des gants réutilisables d?une durée de protection minimale de 30 minutes. La durée de protection des gants doit être supérieure à la durée totale de l?utilisation du produit. Si la tâche dure plus longtemps que la durée de protection, il faut changer les gants en cours d?utilisation.
Gants recommandés:	Nitrile
les yeux :	Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

Aspect : état physique :	Liquide sous pression.
couleur :	Gris.
odeur :	Odeur caractéristique.
pH :	Neutre.
Point/intervalle d'ébullition :	Non connu.
Point d'éclair :	- 97 °C
Vitesse d'évaporation :	Non connu.
Limites d'explosion : limite supérieure :	18.6 %
limite inférieure :	3.0 %
Pression de vapeur :	0.01 kPa (@ 20°C).
Densité relative :	1.06 g/cm³ (à 20°C).
Hydrosolubilité :	Insoluble dans l'eau
Auto-inflammabilité :	350 °C
Viscosité :	Non connu.

9.2. Autres informations

COV = composés organiques volatils	179.5 g/l

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

toxicité aiguë:	Nocif par inhalation.
corrosion cutanée/irritation cutanée:	Provoque une irritation cutanée.
lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Provoque une sévère irritation des yeux.
sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.
mutagénicité sur les cellules germinales:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
cancérogénicité:	Susceptible de provoquer le cancer .
toxicité pour la reproduction:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ?	Peut irriter les voies respiratoires.

exposition unique:	
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
danger par aspiration	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation :	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. Irritant pour les voies respiratoires.
Ingestion :	Il ne se produira probablement pas d'ingestion
Contact avec la peau :	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Irritant pour la peau
Contact avec les yeux :	Irritant pour les yeux

Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	LC50 inhal.rat	309 mg/l
tris (2-chloro-1-methylethyl)-phosphate	1244733-77-4	LD50 oral rat	> 2000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	7 mg/l
diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homolologues	9016-87-9	LD50 oral rat	> 10000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	0.493 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 10000 mg/kg

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

Effet cancérogène suspecté-preuves insuffisantes

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Non-classifié

Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	IC50 algues	154.9 mg/l
		LC50 poisson	4.1 mg/l
		EC50 daphnie	4.4 mg/l
tris (2-chloro-1-methylethyl)-phosphate	1244733-77-4	LC50 poisson	51 mg/l
		EC50 daphnie	131 mg/l
diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homolologues	9016-87-9	EC50 daphnie	> 1000 mg/l

NOEC > 1000 mg/l (Daphnia magna/Algae)

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données expérimentales disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données expérimentales disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l´éimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit :	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnment, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.
Emballage contaminé :	La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Numéro UN :	1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition:	AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe:	2.1
ADR/RID - Code de classification:	5F

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage:	Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement:	Non
IMDG - Polluant marine	No
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement:	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	(D)
IMDG - Ems:	F-D, S-U
IATA/ICAO - PAX:	203
IATA/ICAO - CAO	203

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)
Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.

Données nationales	**(FR) France**
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°62: Affections professionnelles provoquées par les isocyanates organiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des mentions de danger:	H220 : Gaz extrêmement inflammable. H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

	H302 : Nocif en cas d'ingestion. H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H332 : Nocif par inhalation. H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H335 : Peut irriter les voies respiratoires. H351 : Susceptible de provoquer le cancer . H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée . H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
REVISIONS DANS LE CHAPITRE :	8.2. Contrôles de l'exposition
acronyms and synonyms:	VME = valeurs limites de moyenne d'exposition VLE = valeurs limites d?exposition (de court terme) COV = composés organiques volatils PBT = persistant bioaccumulative toxic vPvB = very persitant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.
Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigenges de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.
Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.